

Question de Mme Nagy concernant « la concertation avec la commune de Wemmel sur le dossier de mobilité à la suite de l'implantation d'une grande surface à la chaussée Romaine »

Mme Nagy.- Les riverains de la chaussée Romaine et de l'avenue Dr. Schweitzer ont contacté le Collège de la Ville de Bruxelles à plusieurs reprises pour attirer son attention sur les implications, en matière de mobilité et de sécurité routière, du permis d'urbanisme délivré pour un supermarché à Wemmel. En effet, la chaussée Romaine se trouve à la frontière entre les deux communes et le projet aura un impact sur la sécurité routière pour les habitants de la Cité Modèle située sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Le permis délivré pour la construction de ce supermarché sur la chaussée Romaine implique de modifier la voirie de l'avenue Dr Schweitzer (perpendiculaire à la chaussée Romaine) pour en faire la voie d'accès au parking. De fortes craintes sont exprimées quant au risque pour la sécurité des usagers si l'entrée et la sortie des voitures devaient transiter par cette avenue qui se situe à un carrefour important, devant le passage vers la Cité Modèle. Le trafic supplémentaire généré par l'afflux de clients engorgera inévitablement ce petit carrefour qui concentre trois flux importants de circulation ainsi qu'un passage pour piétons fort fréquenté. Il pourrait en résulter davantage de risques d'accidents de la route et davantage de dangers pour les cyclistes et les piétons.

C'est pourquoi les riverains ont préconisé de placer l'accès au parking du futur supermarché directement sur la chaussée Romaine, et pas sur l'avenue Dr Schweitzer. À ce jour, cette suggestion n'a pas été suivie d'effets par les autorités. Or elle constitue la seule option permettant d'éviter tout risque en termes de sécurité routière. Pouvez-vous me dire si la Ville de Bruxelles s'est manifestée lors de l'enquête publique concernant ce projet ?

Un contact a-t-il été pris depuis lors avec les autorités communales et provinciales, compte tenu du fait que le permis fait l'objet d'un recours, pour faire valoir le point de vue de la Ville ?

Comment le Collège évalue-t-il l'impact qu'aura sur la mobilité et la sécurité routière l'implantation d'une grande surface sur la chaussée Romaine ?

Comment ferez-vous valoir votre position auprès des autorités compétentes ?

M. le Président.- La parole est à Mme Ampe.

Mme Ampe, échevine.- Cette demande de permis d'urbanisme concerne l'implantation d'un grand magasin au rez-de-chaussée, d'un parking souterrain de 161 places et de 47 appartements au-dessus de la grande surface, répartis sur 3 étages. Le bâtiment se situe à l'angle de la chaussée Romaine et de la rue Dr Schweitzer, sur le territoire de la commune de Wemmel, l'accès au parking étant prévu par cette dernière (territoire de la commune de Wemmel).

L'enquête publique s'est déroulée du 3 août au 3 septembre 2012.

Le département urbanisme de la Ville de Bruxelles a été contacté par courriel le 30 octobre 2012 par un conseiller communal de Wemmel. Celui-ci nous informait de ce que la décision du Collège de Wemmel concernant ce projet avait été prise fin septembre 2012 et qu'elle ne contenait pas d'avis mobilité de la Ville de Bruxelles, ce qu'il trouvait regrettable. Ce dossier n'a pas été communiqué à la Ville dans le cadre de la procédure de demande de permis d'urbanisme. En effet, l'ensemble du projet se situe sur le territoire de Wemmel et cette commune n'a pas contacté la Ville. La Ville n'a reçu aucune plainte d'habitant contre ce projet.

L'arrêté du Gouvernement flamand du 5 mai 2000 relatif aux enquêtes publiques pour des demandes de permis d'urbanisme stipule, en son article 7, que l'accord des propriétaires des parcelles attenantes est nécessaire. En cas de refus de ceux-ci, une enquête publique est organisée, comme cela a été le cas dans ce dossier. La Ville de Bruxelles n'a pas été contactée lors de l'enquête publique, ne possédant pas de parcelle attenante, tel que défini dans l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 5 mai 2000 relatif aux enquêtes publiques pour des demandes de permis d'urbanisme. Le recours a été déclaré irrecevable pour non-conformité de la forme imposée par l'article 4.7.21, §4, du Vlaamse Codex Ruimtelijk Ordering, à savoir l'envoi simultané et protégé des copies de la requête en recours et de l'original du recours.

La Ville de Bruxelles ne prendra pas de nouvelles mesures, car toutes les procédures ont été correctement appliquées et la décision a été prise par la commune de Wemmel.

M. le Président.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- J'entends que la Ville n'a pas été informée et qu'elle n'a pas jugé utile, ou n'a pas eu l'occasion, de s'intéresser à ce dossier. La Ville considère-t-elle que cet aménagement n'aura pas d'impact négatif sur la mobilité et la sécurité de ses concitoyens ?

Mme Ampe, échevine.- Je ne dispose d'aucune étude d'impact qui me permette de répondre objectivement à votre question. Votre interpellation est pertinente, mais elle est malheureusement tardive.

Mme Nagy.- Gouverner, c'est prévoir. Nous analyserons donc la situation quand la grande surface aura été construite.

**Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de enquête van
Touring over de erbarmelijke toestand van straatnaamborden in België**

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, uit een enquête van Touring die half februari in de pers is verschenen, blijkt dat de helft van de straten en wegen in dit land geen naambord meer heeft. Dat kan natuurlijk niet voor de mensen die geen gps hebben en op de klassieke wijze naar een bepaald adres op zoek zijn. Dat kan uiteraard nog veel minder voor de hulpdiensten. Ambulanciers moeten heel efficiënt kunnen rijden en kunnen controleren of hun gps hen wel naar de juiste plek leidt. Gebeurt dat niet, gaan er kostbare minuten verloren.

Bovendien is dit geen goede dienstverlening aan de bewoners en bezoekers die mogen verwachten dat de straten duidelijk en correct worden aangeduid.

Ontbrekende straatnaamborden zijn tot slot slecht voor het imago van een stad.

In dat verband heb ik enkele vragen.